

Le français suit.

FOR IMMEDIATE RELEASE

JUNE 3, 2008

Pay equity: WILL THE GOVERNMENT RESPECT THE CHARTER FOR CHANGE ?

The Chair of the NB Coalition for Pay Equity is calling on the provincial government "to respect the Charter for Change". Huberte Gautreau said she wants clarification after the statement by the Minister responsible for the Status of Women, Mary Schryer, that there is no plan to legislate pay equity in the public and private sectors, as quoted in the provincial media yesterday, June 2.

The Charter for Change promised to adopt pay equity legislation for the entire public sector and to bring stakeholders together in order to legislate in the private sector.

"Pay equity is a question of justice," Huberte Gautreau pointed out, "New Brunswick women and men in traditionally female jobs have the right to know whether the government intends to ensure pay equity through legislation."

The NB Coalition for Pay Equity is a group of around 600 individuals and 64 organizations that actively advocates for pay equity legislation in both the public and private sectors. It envisions a society in which the value of jobs traditionally or predominantly held by women, is recognized and remunerated equitably.

- 30 -

Information:

Johanne Perron

Executive Director, NB Coalition for Pay Equity
(506) 878-8396 (c)



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

LE 3 JUIN 2008

Équité salariale : LE GOUVERNEMENT RESPECTERA-T-IL LE PACTE POUR LE CHANGEMENT ?

La présidente de la Coalition pour l'équité salariale du N.-B. demande au gouvernement de « respecter le Pacte pour le changement ». Huberte Gautreau souhaite que la ministre responsable de la Condition de la femme, Mary Schryer, clarifie sa position suite à une affirmation rapportée dans les médias provinciaux hier, le 2 juin, et selon laquelle le gouvernement ne planifiait pas de légiférer dans les secteurs public et privé.

Pourtant, le Pacte pour le Changement prévoit de légiférer pour assurer l'équité salariale dans le secteur public et de réunir les intervenants dans le but de légiférer dans le secteur privé.

« L'équité salariale est une question de justice » rappelle Huberte Gautreau, « Les femmes et les hommes du N.-B. sont en droit de savoir si le gouvernement a l'intention d'assurer l'équité salariale par une loi. »

La Coalition pour l'équité salariale du N.-B. est un regroupement d'environ 600 personnes et 64 organismes qui revendique l'adoption d'une loi sur l'équité salariale dans les secteurs public et privé. Sa vision est une société où la valeur des emplois à prédominance féminine est reconnue et rémunérée de façon équitable.

-30-

Information:

Johanne Perron

Directrice générale, Coalition pour l'équité salariale du N.-B.
(506) 878-8396 (c)